

Europe du Nord-Ouest

Le gouvernement canadien s'étant engagé à appliquer intégralement l'Acte final d'Helsinki, la délégation canadienne a participé activement à toutes les discussions, mais, étant donné les préoccupations des Canadiens à propos des droits de la personne et des questions humanitaires (visites de familles et réunion des familles), c'est principalement sur ces points qu'elle s'est attardée. Elle a voulu, avec d'autres délégations, obtenir l'assurance que personne ne serait puni pour avoir agi selon l'esprit de l'Acte final, et qu'il serait possible à quiconque d'engager avec son gouvernement un dialogue sur les engagements que ce dernier a librement contractés. Elle a aussi cherché à persuader d'autres délégations de s'entendre pour que les dispositions de l'Acte final soient appliquées de façon que les gouvernements, en règle générale, et non plus par exception, prennent des décisions favorables à propos des problèmes posés par les visites de familles, les réunions de familles et les mariages entre citoyens de nationalités différentes, et pour que ces questions n'aient plus à faire l'objet, dans chaque cas individuel, d'une négociation particulière entre gouvernements. Enfin, son troisième objectif était d'amener les participants à s'entendre pour faciliter l'échange normal d'information et d'idées entre individus, notamment grâce à une plus libre diffusion de l'information écrite.

Grande-Bretagne

Solidement fondées sur des liens familiaux, sur l'histoire et sur une parenté de systèmes de gouvernement, les relations qu'entretiennent le Canada et la Grande-Bretagne continuent de s'épanouir grâce à la liberté de mouvement et la libre circulation des idées. Marquées au coin de la cordialité, de la franchise et de l'entraide, elles ont mûri et se sont diversifiées au cours des ans, à mesure que le rôle de la Grande-Bretagne évoluait sur le plan international et que les intérêts et les engagements du Canada se multipliaient. Partageant des vues semblables sur de nombreuses questions, les deux pays collaborent avantageusement au sein des divers organismes internationaux auxquels ils appartiennent : OTAN, Commonwealth, Nations Unies, etc., et leurs relations bilatérales débordent largement du cadre des activités diplomatiques et officielles traditionnelles. Tous deux désirent vivement mettre en commun leur expérience dans toutes sortes de domaines, dont la recherche et le développement industriels, la radiodiffusion, le logement, la santé et le bien-être, la lutte contre l'inflation, l'éducation, la protection du consommateur, la production énergétique et la coopération en matière de défense, pour ne nommer que quelques-uns de ceux qui furent explorés en 1977.

La Grande-Bretagne vient au troisième rang des partenaires commerciaux du Canada, après les États-Unis et le Japon. Son adhésion au Traité de Rome a quelque peu modifié les structures traditionnelles de ses relations commerciales avec le Canada, lesquelles vont certainement subir également l'influence du « lien contractuel » établi entre le Canada et la C.E.E. en 1976. Comme c'est le cas depuis des générations, la Grande-Bretagne reste l'une des premières sources de capitaux industriels du Canada. Le gouvernement et les hommes d'affaires canadiens, plus que jamais, recherchent la participation—la coparticipation en particulier—des Britanniques à des entreprises industrielles. Depuis toujours considérée comme un important marché financier pour le Canada, la Cité de Londres est, en quelque sorte, la plaque tournante des capitaux provenant d'autres pays européens. Ces questions économiques et d'autres encore ont fait l'objet de consultations tout au long de l'année et une revue officielle en a été faite lors de la vingt-quatrième session du Comité permanent Canada—Royaume-Uni, tenue à Londres en janvier.